

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/755 du 23 mai 2018, renouvelant l'approbation de la substance active propyzamide conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **KERB 80 WG**

de la société	CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.
numéro de dossier	n°2021-1655

Vu le courrier de rejet de la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit KERB 80 WG de l'Anses du 26 février 2021,

Vu le courrier d'intention de retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit KERB 80 WG de l'Anses du 26 mai 2021,

Considérant le rejet de la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit KERB 80 WG, suivant le renouvellement de l'approbation de la substance propyzamide,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

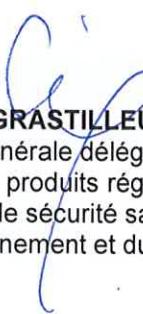
Noms du produit	KERB 80 WG GRAMPRO SKADI
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S. 1 bis avenue du 8 mai 1945, Immeuble Equinoxe II, 78 280 Guyancourt, France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	80 % - propyzamide
Numéro d'intrant	9900139
Numéro d'AMM	9900139
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Délai accordé pour la vente et la distribution	1 mois à compter de la présente décision
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks	12 mois à compter de la présente décision

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2018-2934 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le **17 JUIN 2021**


Charlotte GRASTILLEUR
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)